



Déclaration CGT-FSU au Comité technique ministériel du 28 septembre 2017

Madame, Messieurs les ministres, madame la secrétaire générale, mesdames, messieurs, chers camarades,

Nous venons d'entendre votre présentation du projet de budget 2018 des missions et priorités de nos deux ministères.

Notre priorité est celle des effectifs. Nous subissons les **996 suppressions de postes 2017** : - 500 au MTES, - 160 au MCT, - 336 dans les établissements publics. Et pour la durée du quinquennat de 2013 à 2017 inclus, le cumul des réductions d'effectifs doit être connu : - 3900 solde des effectifs sur budgets ministériels. Ce n'est pas au bénéfice des établissements publics qui ont pu être créés, car en 10 ans surtout dans les dernières années, leurs effectifs perdent 3270 emplois. A la DGAC sur budget annexe dédié, plus de 1600 suppressions d'emplois en 10 ans... L'engagement pris en réponse à la mobilisation de ne plus baisser ces effectifs du BACEA à partir de 2017, est respecté dans le PLF 2018.

Ces cumuls de réductions annuelles d'effectifs et de moyens de fonctionnement dégradent les conditions de travail, comme la qualité des missions assurées et la proximité territoriale. Mais vous tournez le dos à nos priorités aux effectifs, aux recrutements, aux mesures d'amélioration des conditions de travail et des carrières.

Le PLF 2018 : 1345 nouvelles suppressions d'emplois ! – 828 dans les services du MTES, - 15 au Commissariat à l'égalité des territoires, - 504 dans les établissements publics sous tutelle du MTES et du MCT. Vous battez le record de vos prédécesseurs (en 2017 – 996) !

Concernant le projet de **budget Logement**, la stratégie présentée en Conseil des ministres le 22 septembre dernier révèle une coupe budgétaire d'1,4 Md€ sur les APL. **Or le PLF 2018 réduit les APL de 1,7 Md€ et le budget logement passe de 18, 2 Md€ à 16, 5 Md€ !** Les organismes HLM doivent compenser la baisse des APL en baissant leurs loyers. Mais ils dénoncent l'amputation considérable de leurs capacités pour financer l'entretien, la réhabilitation énergétique du parc existant de logements, et cofinancer la construction de nouveaux logements sociaux. Un rassemblement sans précédent s'oppose à ce choix d'austérité ciblant exclusivement le logement social. Nous vous demandons d'y renoncer. S'agissant des offres de logements en zone tendue pour les personnels de nos services, notamment en Ile de France, avez-vous porté et obtenu une augmentation des réservations, en diminution ces dernières années, comme évoqué lors de la réunion de la commission logement ? L'annonce de la suppression des activités de contrôle des règles de construction, contrôle aléatoire sur des paramètres accessibilité PMR, Thermique, Incendie, mené par des divisions du CEREMA et des DDT, est-t-elle assumée par les ministres ?

Concernant **les Transports**, le Premier ministre a lancé un appel à la sincérité budgétaire lors du lancement des Assises de la mobilité le 19 septembre : le financement des nouveaux projets d'infrastructures sur le quinquennat (7 Md€) et celui de la régénération de réseaux existants (3Md€)

est remis à plat. Une nouvelle programmation financière sera adossée au projet de loi d'orientation des mobilités en préparation pour début 2018. Nous voulons que les priorités soient traduites en crédits budgétaires de l'Etat sur la régénération et la modernisation des réseaux d'infrastructures existants, sur l'intermodalité, sur l'aide au développement d'un nouveau volet de projets de transports collectifs urbains par des collectivités. En effet, les objectifs de reports modaux de transports de marchandises au détriment de la route sont perdus de vue, les voyants sont au rouge pour la progression des émissions de CO2 des transports et les niveaux de polluants atmosphériques ne sont pas en phase avec les valeurs limites de qualité de l'air. Le dumping social et écologique du transport routier de marchandises bat son plein et les salariés du transport routier sont en lutte contre ses effets qui seraient amplifiés par les ordonnances travail.

La feuille de route de la ministre des Transports mentionne des propositions à faire en 2018 sur la gestion du réseau routier national afin d'assurer le maintien d'un haut niveau de service et un financement conforme à l'intérêt public. Que cela recouvre-t-il ? Les « voies navigables se dégradent lentement » relève aussi la feuille de route : quels moyens pour réaliser les investissements prévus par **VNF** ? Autre impératif de cette feuille de route, « vous renforcerez la politique de la mer » avec toutes ses dimensions intégrées...Quelle traduction au projet de budget 2018, alors que les moyens et effectifs du programme sécurité et affaires maritimes, ainsi que ceux des parcs marins, sont en dessous du niveau ?

La feuille de route du **Ministre d'Etat, de la transition écologique et solidaire** demande la réalisation « d'économies structurelles de fonctionnement, notamment dans les établissements publics rattachés ». Après la mention du vaste chantier de transformation « action publique 2022 », portant sur l'intégralité de la sphère publique, cette feuille de route stipule que ces « économies structurelles collectives permettront la mise en œuvre du grand plan d'investissement, dont la transition écologique est une priorité ». Nous notons que 20 milliards sur les 57 de ce plan sur 5 ans seraient consacrés à la transition écologique, dont seulement 24 de nouveaux crédits budgétaires. Si les mots de la feuille de route font sens, cela serait donc du redéploiement budgétaire ?

L'intersyndicale de l'**ADEME** (CGT, FSU, CFDT) a rendez-vous le 16 octobre avec vous car la direction veut remettre en cause les conventions en vigueur concernant la gestion des personnels (avancement, temps de travail...). Que comptez-vous répondre...

A l'**ONF**, dont l'Ecologie assure la cotutelle avec le MAA, l'ensemble des élus des personnels publics ont démissionné des instances, pour dénoncer le management agressif de la direction générale et une mise en péril des fonctions de gestion de long terme de la forêt et de contribution à la biodiversité. Une audience a eu lieu fin juin avec le directeur adjoint de cabinet du MTES, M. Lesueur. Quelles suites ?

Les contractuels des **Agences de l'eau** doivent sortir de la liste dérogatoire au 1^{er} avril prochain. Vous devez répondre à l'urgence des revendications d'une gestion garantissant les droits et l'avenir de ces contractuels et des conditions de titularisation adaptées à leur situation pour celles et ceux qui feraient ce choix, c'est-à-dire autre chose que l'application sèche du dispositif Sauvadet.

Pour le financement de l'eau et de la biodiversité, au lieu de crédits subventions charges de service public inscrits au programme 113, des prélèvements seraient réalisés sur le montant des redevances des **Agences de l'eau**, au profit des budgets de l'**ONCFS** d'une part, et des **parcs nationaux via l'AFB**, d'autre part. Si le prélèvement annuel de 175 M€ sur les redevances des Agences de l'eau au profit du budget général de l'Etat s'interrompt en 2018, un nouveau système de plafond dit mordant s'appliquerait en leur prélevant tout euro au-delà d'un montant déterminé. Cela serait une nouvelle baisse des moyens consacrés aux milieux aquatiques. Une nouvelle redevance « artificialisation des sols » perçue au profit des Agences serait créée au titre de la Biodiversité. Mais dans quel délai et pour quelle prévision de montant ?

A **Météo-France**, l'intersyndicale CGT-FO-Solidaires vous demande de mettre un terme aux suppressions d'emplois. Que répondez-vous ? A l'**IGN**, l'open data menace les recettes propres du budget et des suppressions d'emplois supplémentaires sont redoutées en dépit des besoins multiples de systèmes d'information géographiques. Au **CEREMA**, les capacités à répondre aux demandes des collectivités territoriales sont en cause : la tutelle en a-t-elle la volonté en comprimant encore les effectifs et les moyens ? Nous vous demandons le sens de la fusion des trois programmes portant les subventions ministérielles **CEREMA, IGN, Météo-France**.

Plus généralement, nous demandons que le CTM soit l'occasion d'un débat régulier sur la politique, les moyens et l'avenir de nos établissements publics (c'est-à-dire 26 000 emplois).

Quant au **RIFSEEP**, il s'appliquerait à tous au 1^o janvier 2018, car vous n'avez pas obtenu l'exclusion des corps techniques, sauf la dérogation pour les personnels d'exploitation. Lors d'une réunion le 20 septembre au cours de laquelle nous avons dénoncé une mise en œuvre particulièrement austéraitre et injuste, le DRH a renvoyé à ce CTM la question de l'application 2018.

L'année 2017 est une année blanche de mesures catégorielles spécifiques aux personnels de nos ministères et établissements publics. Cela sera-t-il encore le cas de l'année 2018 ? Sauf ce qui concerne l'application du plan ministériel pluriannuel de requalification, limité à 2150 agents.

Le projet d'Agenda social de nos ministères a fait l'objet de propositions de nos organisations et une nouvelle version doit nous être présentée dans les semaines à venir.

Les capacités et compétences pour répondre aux défis de nos missions publiques sont en cause, si l'on n'admet pas le décalage entre le discours et les actes. La succession d'appels à projets et de nouveaux plans gouvernementaux chassant le précédent sur tous les sujets, ne fait pas sens pour le quotidien des salariés en général ni pour celui des personnels de vos ministères.

Les retraités sont aujourd'hui mobilisés dans l'unité pour défendre leur pouvoir d'achat ! Le 10 octobre prochain, jour du rendez-vous salarial avec le ministre de l'action et des comptes publics, l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction Publique appelle tous les agents publics à la grève et aux manifestations. Cet appel contre le gel du point d'indice, le rétablissement du jour de carence, la hausse de la CSG, les suppressions d'emplois, est porté dans nos deux ministères et établissements publics par toutes les organisations syndicales représentatives des personnels.

Merci de vos réponses.